Association Départementale de
l'Union Nationale des Combattants
de l'Ille et Vilaine
2 rue Durafour – 35000 RENNES - Tél 02 99 84 86 00
Courriel : *contact@unc-35.fr* - Un site internet : UNC-35.fr
Une page officielle Facebook : UNC-d'Ille-et-Vilaine

Procédure de paiement des cotisations par virement

Afin de faciliter le traitement des cotisations, merci de suivre attentivement la procédure ci-dessous :

1. Envoi du décompte pour confirmation

Avant d'effectuer le virement, merci d'envoyer un email à l'adresse suivante : ***contact@unc-35.fr***

Cet email doit préciser :

- Les listes des adhérents et des modifications
- La liste des nouveaux membres du bureau si changement
- Les nouveaux adhérents avec précisions pour les abonnements aux journaux

Ainsi que le détail des adhérents :

- Le nombre de membres à **15 €**
- Le nombre de veuves / jeunes UNC à **10,50 €**
- Le nombre d'adhérents prenant le journal à **6,50 €**
- Le nombre d'adhérents prenant la Voix du Combattant à **11 €**

Merci d'indiquer également le **nombre total d'adhérents**

Exemple de tableau attendu :

	Nbre Adhérents	Tarif en €	Total en €
Membres Actif		15,00	
Veuves – Jeunes UNC		10,50	
Journal UNC 35		6,50	
La Voix du Combattant		11,00	
		Total	

---

2. Demande de RIB

Une fois votre décompte envoyé et validé, merci de **demander le RIB** par email afin de pouvoir effectuer le virement.

---

3. Réalisation du virement

Lors de votre virement bancaire, merci de bien indiquer en **motif** :

➞Ville de votre UNC + Cotisation [Année]
(exemple : Rennes Cotisation 2026)

Important

- Aucun virement ne pourra être correctement traité sans le décompte préalable.
- Le motif du virement est indispensable pour identifier votre règlement.

Merci pour votre rigueur et votre coopération